

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

**délibération :
D_2022_7_2**

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 03 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 25 Mai 2022

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Redevance 2022 de
concession pour le contrat
GRDF****Pouvoirs** :

Madame GIRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame LALANDRE Sophie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Le concessionnaire du réseau public de distribution de gaz, Gaz Réseau Distribution France, est tenu de s'acquitter auprès des communes de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) et de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Vu les articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret n°2007-606 du 25 avril 2007 relatif au calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) ;

Vu le Décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime de la Redevance d'occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) due aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GrDF ;

Considérant qu'au 31 décembre 2021, 15 970 mètres de canalisations de distribution du gaz naturel sont sous le domaine public de la commune de Mouthiers, la ROPD 2022 est de 2 043,30 € ;

Considérant qu'en 2021, aucuns travaux de construction ni renouvellement d'ouvrages de distribution du gaz n'ont été réalisés, la ROPDP 2022 est de 0 €.

Conformément à l'article L2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, le montant de la redevance doit être arrondi à l'euro le plus proche.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **PREND ACTE** du montant total s'élevant à 2 043,30 € dû à la commune par GRDF au titre de l'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux de distribution du gaz pour l'année 2022;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente.

AR Prefecture

016-211602362-20220603-D_2022_7_2-DE
Reçu le 13/06/2022
Publié le 13/06/2022

De plus, dans le cadre de la convention signée avec GRDF, Gaz Réseau Distribution France, est également tenu de s'acquitter auprès de la commune de la redevance annuelle pour l'hébergement des concentrateurs. Le site hôte se situe aux tribunes du stade municipal - rue de la montée de la Combe Noire.

Pour l'année 2021, le montant de cette redevance s'élève à 48,16€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **PREND ACTE** du montant total s'élevant à 48,16€ dû à la commune par GRDF au titre de l'hébergement des concentrateurs pour l'année 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/06/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 13/06/2022

**Le Maire,
Michel CARTERET**

